

REGLEMENT PLV JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT – TIRAGE AU SORT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL

Règlement :

Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : «Opération Intersport/weekend en Igloo».

Adresse du jeu : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, «Opération Intersport/weekend en Igloo» 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, avec obligation d'achat, valable entre le 15/02/2018 et le 15/03/2018, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse, titulaire d'un accès à internet auprès d'un opérateur français et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Une seule participation par personne et par jour et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Conditions de participation : Pour l'achat d'une bouteille Powerade dans un magasin Intersport, recevez une carte à gratter et conservez le code unique que vous renseignerez sur www.jeu-powerade.fr/intersport pour tenter de gagner un des week-ends pour deux personnes en Igloo.

Un tirage au sort désignera le (ou les) gagnants par ordre de tirage au sort des lots suivants :

5 Week-ends pour deux personnes en IGLOO d'une valeur unitaire de 520€ valable du 15/02/2018 au 15/04/2019 (pendant les périodes d'ouverture et sous réserve des conditions d'enneigement).

Ce séjour comprend

- Apéritif
- Dîner
- Nuitée en Igloo Duo
- Petit-déjeuner dans le village Igloo de Chamrousse (38) ou de La plage (73) (selon le choix du participant lors de sa participation au jeu en ligne)

Ce séjour ne comprend pas

- Le transport pour se rendre à l'Igloo et les frais de vie sur place.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier de leur identité.

Seuls les gagnants seront contactés au terme du jeu et les dotations seront envoyées aux gagnants 30 jours après la date de fin du jeu.

Les dotations qui ne seraient pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola European Partners France se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité de Coca-Cola European Partners France ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au jeu, elles sont communiquées aux organisateurs du jeu pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants. Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant. Pour l'exercer, il suffit d'écrire à l'Adresse du jeu.